



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°24.03.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 15 mai 2024
Date d'affichage : 15 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt-deux mai à dix-huit heures et trente,
Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEs, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND.

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :
Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Jean-Paul SALLE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Muriel FINE

Muriel FINE a été élue secrétaire de séance.

Objet : Cession de terrain – Le Bez / M. Jean-Marc SALLE et Mme Françoise SALLE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que M. Jean Marc SALLE et Mme Françoise SALLE, demeurant 12 chemin du Cavaillou à La Salle les Alpes, ont manifesté par courrier leur intérêt pour régulariser l'emprise de domaine public d'environ 13 m² actuellement occupée par une terrasse surélevée au droit de leur propriété cadastrée AN n° 154. Après divers échanges, M. Jean Marc SALLE et Mme Françoise SALLE, ont également accepté de régulariser l'escalier construit sur le domaine public d'une emprise de 2 m² au droit de leur propriété.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières ;

Vu la délibération n° 24.03.14 en date du 22 mai 2024 relative à la désaffectation et au déclassement d'une emprise cumulée de 15 m² au droit de la parcelle AN154.

Considérant qu'il a été proposé de céder l'emprise de domaine public d'une surface cumulée de 15 m² sur la base de 750€ le m² ;

Considérant la désaffectation de fait de l'emprise des escaliers et de l'emprise occupée entre autres par une terrasse surélevée ;

Considérant la nécessiter de régulariser les occupations anciennes de portion de domaine public lorsque cela ne provoque pas de conséquence négative pour les usagers ;

Considérant que ces portions de domaine public sont délaissées et n'entraînent pas de contraintes sur la circulation, il est proposé au conseil d'accepter la cession.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres votants :

- **ACCEPTÉ** la cession sur la base de 750€ le m², d'une emprise de 13 m² occupée par une terrasse et de 2 m² correspondant à des escaliers, soit 15m² cumulée, appartenant à la commune au profit de M. Jean-Marc SALLE et Madame Françoise SALLE.
- **DIT** que les frais de document d'arpentage et les frais notariés seront à la charge de M. Jean-Marc SALLE et Madame Françoise SALLE.
- **DIT** que les 13 m² correspondant seront grevés d'une servitude de passage établie par acte notarié, instituée au profit des copropriétaires (M. Aurélien SALLE et Mme Lucile SALLE) de la parcelle AN n°154, disposant que pour l'accès à leur garage et à leur cuve à fuel devra être maintenu en toute circonstance.
- **NOMME** l'étude BONNES AGUILAR, située 11 avenue du Général de Gaulle 05100 BRIANCON, pour l'établissement de l'acte à intervenir.
- **DESIGNE** M. le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint à l'Urbanisme pour signer tous documents ou actes se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 22 mai 2024.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Muriel FINE